

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DEVE 75 - Subvention (10.000 euros) à l'association La Base Sociale et Écologique, (La Base) pour ses actions en faveur de l'environnement et contre le dérèglement climatique.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association La Base ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association La Base, dont le siège social est situé au 31 rue Bichat, 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO